

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL Philippe BERGUES, Jean-Claude CHAMPION, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Absent excusé : MM. Aurélien AUBERT, Jean-Luc LOUEDEC

M. Aurélien AUBERT a donné procuration à Mme Yolande GUERIN.

Date de convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de séance : Yoann BEREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour un don pour Mayotte. Le conseil municipal donne son accord.

- ✓ **Délégations consenties au maire**
- 1. Compte-rendu des décisions municipales
 - ✓ **Assurance**
- 2. Contrat assurance « Dommages aux biens »
 - ✓ **Finances**
- 3. AMI LEADER Pays Vallée de la Sarthe
- 4. Autorisation d'emprunt – Eduprêt – Caisse des Dépôts
- 5. Décision modificative
 - ✓ **Rétrocession à la commune des parcelles situées lieu-dit Les Mézières**
- 6. Prise de décisions concernant l'avenir du site
 - ✓ **Révision du PLU**
- 7. Avancement de la révision du PLU : sélection des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques
 - ✓ **Calvaire rue du Bordage**
- 8. Mauvais état du calvaire
- 9. Affaires diverses

Délégations consenties au maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises au cours du dernier mois :

- **Renoncement au droit de préemption** sur la parcelle cadastrée section B n°245 d'une superficie de 1620 m² sise à Fercé-sur-Sarthe, Le Clos Pourri, appartenant à Monsieur BIZERAY Jean-Marie
- **Renoncement au droit de préemption** sur la parcelle cadastrée section C n° 923 d'une superficie de 743 m² sise à Fercé-sur-Sarthe, 26 rue du Bordage, appartenant à Monsieur BRIER Thomas et Madame LE BEHEREC Emilie
- **Fongibilité des crédits** : Information virements de crédits effectués le 13/12/2024 au compte 202 d'un montant de 120,00 euros afin de pouvoir régler la facture liée à l'inventaire des zones humides par le bureau d'études SCALE

Imputation	Dépenses	Recettes
2188	- 120,00 euros	
202	+ 120,00 euros	

Assurance – contrat « dommages aux biens » (24.76)

Monsieur le Maire prend la parole. Il informe les élus que l'assureur actuel de la commune SMACL a transmis en juin 2024, un courrier informant qu'au 31 décembre 2024, le contrat « dommages aux biens » serait soit résilié, soit majoré de 20%.

Il avait été fait le choix de consulter plusieurs assurances pour obtenir des offres comparatives. Malheureusement, aucune assurance n'a répondu hormis la SMACL.

L'offre comprend trois cotisations :

- Avec franchise 300 € hors franchises particulières : 4 327,47 € TTC par an
- Avec franchise 750 € hors franchises particulières : 3 695,24 € TTC par an
- Avec franchise 1500 € hors franchises particulières : 3 484,76 € TTC par an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** l'offre avec franchise de 300,00 euros hors franchises particulières pour un montant de 4 327,47 euros toutes taxes comprises
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Participation de la commune à l'AMI « bâtiments pilotes de la transition » : pour une rénovation énergétique performante et inspirante - Pays Vallée de la Sarthe (24.77)

Maxime BARILLEAU indique au conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire, la commune peut participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « bâtiments pilotes de la transition » : pour une rénovation énergétique performante et

inspirante du Pays Vallée de la Sarthe. Il précise que cet AMI vise à financer des projets à hauteur de 200 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la participation de la commune à l'AMI « bâtiments pilotes de la transition » : pour une rénovation énergétique performante et inspirante pour le projet de réhabilitation de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature

Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire (24.78)

Le Conseil Municipal de Fercé sur Sarthe, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 520 600,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt

- **Ligne du Prêt** : Eduprêt
- **Montant** : 520 600,00 euros
- **Durée de la phase de préfinancement** : 30 mois
- **Durée d'amortissement** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Déduit
- **Modalité de révision** : Simple révisabilité

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Décisions modificatives (24.79)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives suivantes

BUDGET AUBERGE		
FONCTIONNEMENT		
Compte 615228	- 2600,00 €	
Compte 61558	- 700,00 €	
Compte 021	+ 3 300,00 €	
INVESTISSEMENT		
Compte 023		+ 3 300,00 €
Compte 2188	+ 3 300,00 €	

BUDGET COMMUNE			
FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Recettes	
Compte 75821 – excédent des budgets annexes à caractère administratif		58 780,83 €	
Compte 023 – virement à la section d'investissement	58 780,83 €		
INVESTISSEMENT			
Compte 021 – virement de la section de fonctionnement		58 780,83 €	
Compte 138 – Autres interventions d'investissement non transférables	- 26 000,00 €		
Compte 2131 – Constructions bâtiments publics	- 8 848,00 €		
Compte 27638 – Créances sur autres établissements publics	102 929,86 €		
TOTAL	58 780,83 €	58 780,83 €	

BUDGET LOTISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Recettes	
Compte 71355 – variation des stocks		28 780,83 €	
Compte 75822 – prise en charge déficit par le budget principal		30 000,00 €	
Compte 65822 – Reversement excédent	58 780,83 €		
Compte 608-043 – transfert de charges	769,25 €		
Compte 796-043 – transfert de charges		769,25 €	
INVESTISSEMENT			
Compte 1641 – emprunts	74 149,03 €		
Compte 3555 – Stocks terrains aménagés	28 780,83 €		
Compte 168741 – Autres dettes		102 929,86 €	
TOTAL	162 479,94 €	162 479,94 €	

Rétrocession de parcelles – lieu-dit Les Mézières (24.80)

Monsieur le Maire prend la parole. Il rappelle que lors de la dernière séance de conseil municipal, l'avenir du site Les Mézières d'une surface de 10 hectares et constitué notamment d'étangs avait été abordé.

La mairie a été démarchée pour installer des panneaux photovoltaïques moyennant un loyer annuel d'environ 30 000 euros pendant 30 à 40 ans.

Plusieurs élus ont également proposé d'aménager ce site en base de loisirs/aire d'accueil.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis de tout le monde afin qu'une décision soit prise. La mairie doit-elle poursuivre les démarches pour étudier les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques ? Il est précisé que l'aménagement du site en base de loisirs représenterait certainement un coût important pour la commune. Au vu du projet de réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire, des dépenses importantes ne pourront pas être mobilisées pendant au moins les trois prochaines années.

Globalement, les élus sont partagés. Ils trouvent un véritable intérêt à l'aménagement du site en aire d'accueil afin de ne pas dénaturer le lieu. Néanmoins, le gain financier est intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Décident** de poursuivre les études pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site Les Mézières

Révision du PLU – sélection des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques (24.81)

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de travail du 13 décembre avec le bureau d'études SCALE, en charge de la révision du PLU. Il est proposé de sélectionner parmi 9 OAP, quelques OAP qui seraient intégrées au PLU.

Une OAP se définit comme un complément au règlement d'urbanisme et permet de déterminer des objectifs, des préconisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sélectionne** les OAP ci-dessous :
 - OAP Patrimoine
 - OAP Adaptation au changement climatique
 - OAP Biodiversité
 - OAP Densification
 - OAP Adaptation au vieillissement de la population

Par ailleurs, M. le Maire précise que la prochaine réunion de travail se déroulera le lundi 10 février à 18h en mairie. Une réunion publique sera organisée courant 2025.

Mauvais état du calvaire rue du Bordage (24.82)

Les élus sont informés que le calvaire situé rue du Bordage est en mauvais état. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'il soit déposé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, si la commune doit se charger de le restaurer ou non le calvaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de restaurer le calvaire situé rue du Bordage

Solidarité avec la population de Mayotte (24.83)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Fercé-sur-Sarthe tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 100,00 €, soit 0,16 € par habitant (la ville de Pau verse un don équivalent à 0,15 € par habitant)
- à la Protection civile

FNPC

Tour Essor

14 rue Scandicci

93500 PANTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 absentions :

- **Approuve** le don de 100,00 € comme indiqué ci-dessus
- **Charge** M. le Maire de l'exécution de la présente décision

Affaires diverses

- **Point commerce** : la commune a acheté lors de la vente aux enchères le lot complet de vaisselle/équipements de cuisine pour la somme totale de 1039,94 €. L'état des lieux du local a été effectué le 17 décembre en présence de M. Antoine HUYGHE, représentant de 1000 Cafés.
- **Construction du hangar photovoltaïque à l'atelier technique** : La construction se poursuit et devrait s'achever avant les congés de fin d'année. Début 2025, l'entreprise viendra installer les panneaux photovoltaïques.
- **Argent de poche** : Marion LE BLAY informe le conseil municipal que le dispositif argent de poche se déroulera à Fercé-sur-Sarthe du 25 au 29 août 2025.

- Les élus sont informés d'une fuite d'eau sur le réseau d'eau potable, rue du Bordage. Veolia est intervenue lundi 16 décembre pour les réparations.
- Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire : une concertation avec les enseignantes s'est déroulée afin de déterminer les accès au bâtiment.
- Local ordures ménagères – lotissement Les Grands Jardins : les riverains du lotissement Les Grands Jardins ont informé la mairie que chaque semaine, les sacs sont déchirés par les chats du quartier. Les déchets se retrouvent alors sur la voie publique. De plus, il est constaté que des administrés ne trient pas leurs déchets. M. Dhumeaux précise que des panneaux indicatifs vont être installés. Les élus s'interrogent sur l'installation d'un conteneur, d'une porte à ce local etc.
- Commission « lieux publics – lien social – patrimoine - culture » : lundi 6 janvier à 18h30 en mairie.
- Jocelyne PAVY demande si des élus sont disponibles pour venir aider à la préparation des vœux vendredi 10 janvier après-midi.
- Prochaine séance de conseil municipal : mercredi 29 janvier à 20h.

La séance est levée à 22h10.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé			Absent excusé
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	

